FRC.3
24422
Case
FRC
22530

MOTION

DE M. LE Vte. DE MIRABEAU,

Député de la Nobleſſe du Haut-Limouſin, à l'Aſſemblée Nationale, du 8 Août 1789.

Il n'eſt pas un de nous, Meſſieurs, qui n'ait ſenti, en voyant les Miniſtres du Roi venir ſolliciter la ſanction de l'Aſſemblée Nationale pour un emprunt de trente millions, que ce ſecours étoit purement momentané, &, comme l'a dit un des préopinans, inſuffiſant.

Le Miniſtre des Finances vous a préſenté un apperçu raiſonné des maux qui menacent la Patrie : il vous a dit que les moyens de perception étoient preſque nuls, & conſéquemment la ceſſation des paiemens très-prochaine, ſi l'on ne venoit promptement au ſecours de la choſe publique.

Quant au premier objet, je ſuis bien

THE NEWBERRY
LIBRARY

convaincu qu'il faut s'occuper des moyens d'y remédier. Mais tout le monde ſait que, lorſque les reſſorts d'une machine auſſi compliquée ſont une fois détraqués, il faut infiniment de temps & de ſoins pour la remettre en activité.

Mais nous avons des reſſources à offrir, relativement au ſecond objet, & il eſt de notre dignité de les préſenter à l'inſtant même.

Je crois qu'il ſera démontré qu'en diminuant le nombre des objets à payer, on diminuera d'autant les embarras du Miniſtere ; on aſſurera davantage l'hypotheque des prêteurs, & c'eſt ſur ce point que je crois devoir ſoumettre mes idées aux lumieres de cette Auguſte Aſſemblée.

Je n'ai pu refuſer un tribut légitime d'admiration à la force d'ame de l'honorable Membre, qui le premier a donné l'idée & l'exemple du ſacrifice des intérêts de ſes Commettans (1) & des

(1) L'Auteur de la Motion déſignée ayant cru que le Vicomte de Mirabeau lui avoit fait le reproche d'avoir été contre les termes de ſon mandat, en a fait la lecture à l'Aſſemblée ; & il lui a été répondu par le V. de M.... qu'il avoit cru devoir louer ſon

ſiers, à l'apperçu du bien général dont il a cru voir le germe dans la diſpoſition de l'arrêté qu'il a propoſé.

Je ſuis ſi profondement pénétré de ce même ſentiment d'admiration, que je ne doute point que l'auteur de la motion, & ceux qui l'ont appuyé, n'attendent une occaſion favorable pour faire l'abnégation glorieuſe de quelques jouiſſances plus perſonnelles & plus directement utiles aux beſoins urgens de l'Etat : je crois devoir leur rappeler que la voici, cette occaſion ; & je mets autant d'empreſſement à la leur offrir, que je ſuis convaincu qu'ils en mettront à la ſaiſir.

Je crois qu'il eſt néceſſaire d'établir d'abord qu'il eſt de devoir pour moi d'inſiſter ſur cet objet important, & que j'ai un titre pour faire accueillir ma propoſition.

Je me contenterai, pour le premier objet, de lire un article du cahier qui renferme les vœux de mes Commettans, & par conſéquent l'énoncé de mes devoirs. L'article 12 du chapitre 6 dit « que

---

dévouement, & point entendu dire qu'il eût trahi les intérêts de ſes Commettans, en les ſacrifiant en leur nom, & par leur ordre, comme il venoit de le prouver.

» parmi les moyens d'économie néceſ-
» ſaires à placer à côté des projets de
» dépenſe ou d'augmentation, les Etats-
» Généraux prendront en conſidération
» l'abus de l'énorme quantité de graces
» & de charges accumulées ſur une mê-
» me tête, qui ne pourroient être bien
» remplies, ſi elles étoient actives, &
» qui ne font qu'augmenter la dépenſe,
» ſi elles ne le ſont pas. »

Quant à mon titre, le voici : je fais ſur le bureau la remiſe d'une penſion de deux mille livres, ſeul bienfait que je tienne des bontés du Roi. Je l'ai obtenu après la guerre d'Amérique. Perſonne ne priſe plus que moi les graces de ſon Souverain : mon amour pour ſa perſonne ſacrée en eſt un ſûr garant ; mais ſi j'ai été aſſez heureux pour les mériter par mes ſervices, j'en ſuis aſſez récompenſé par l'honneur de les avoir rendus, & par la poſition où ce Monarque bienfaiſant m'a mis, en me confiant le commandement d'un de ſes Corps, de le ſervir plus efficacement. Je remets donc ſur le bureau la renonciation à la ſeule penſion que ma famille poſſede ; je voudrois avoir un ſacrifice plus important à faire ; mais, toute

proportion gardée, cela pourroit en être un pour moi.

Je crois avoir ſuffiſamment établi que j'ai droit & devoir de parler en cette occaſion importante. Je propoſe donc à l'Aſſemblée d'énoncer qu'elle va nommer un comité chargé de recevoir avec reconnoiſſance l'abandon volontaire que les Membres de cette reſpectable Aſſemblée pourront faire des graces exagérées dont eux & leur famille ſont comblés, & d'examiner toutes celles dont la proportion n'eſt point équivalente aux ſervices qui les ont mérités.

Si l'Aſſemblée ſe détermine à mettre à profit cet élan de patriotiſme, qui ſans doute ne s'affoiblira jamais, mais dont il eſt quelquefois eſſentiel de ſaiſir le mouvement inſtantané, je ſuis perſuadé qu'on verra ceſſer les abus multipliés qui ont néceſſité les plaintes de mes Commettans.

Que telle perſonne qui a obtenu des ſecours énormes & perpétuels pour ſoutenir un grand nom, croira que ſa façon de penſer & ſon énergie doivent ſeules en maintenir la gloire, & fera le ſacrifice de ce qu'elle tient du Souverain.

Que ceux qui, après avoir réuni ſur leur tête toutes les graces réſervées aux

courtiſans, ont encore obtenu celles dues aux guerriers actifs & utiles, feront à l'Etat & à eux-mêmes la juſtice de ſe dépouiller librement des unes ou des autres.

Que celui qui, chargé d'un gouvernement aux portes de Paris, en poſſede un autre aux frontieres les plus éloignées du Royaume, s'empreſſera de ne garder que celui des deux auquel il peut donner une ſurveillance active.

Que ſi quelqu'un a trouvé le moyen de faire payer à la Nation ſes dettes perſonnelles, il lui offrira le rembourſement des avances qu'elle lui a faites, dans un moment où elle a beſoin de toutes ſes reſſources.

Que d'autres demanderont qu'on annulle les échanges onéreux au Roi & à l'Etat, qu'ils ont ſollicités.

Que les perſonnes qui ont bâti, preſque ſous nos yeux, un palais ſur un terrein domanial, ſe trouveront par la prompte reſtitution d'un dépôt amélioré, être les bienfaicteurs de la Patrie.

Que ceux qui réuniſſent ſur leur tête des places municipales, domeſtiques & militaires à la Cour, & tiennent encore le premier rang dans nos provinces & dans nos armées, s'empreſſeront, par

un choix éclairé, de prouver que, loin de vouloir tout envahir, ils ont la généroſité de ſacrifier leur intérêt perſonnel à l'intérêt public.

Qu'une ſeule famille enfin, qui eſt dénoncée par la clameur publique pour poſſéder deux millions de revenus en grâces & bienfaits, ſe fera un devoir de renoncer aux uns, & de juſtifier au public les ſervices qui ont mérité les autres.

Je conviendrai facilement à cet égard de la vérité de l'axiome qui établit qu'il ne faut croire que la moitié des ouï-dires; mais cette moitié eſt encore beaucoup; car je crois que nous en ſommes au point où l'on peut calculer la valeur d'un million de revenu.

J'imagine qu'on ne s'arrêtera point au ſacrifice des penſions & des grâces connues, & qu'on renoncera généreuſement auſſi à ces traitemens obſcurs ſur les Régies, les Fermes, les Poſtes, les Provinces d'Etats, &c. à ces conceſſions de domaines ſans nombre : car l'inſatiabilité eſt un prothée qui s'enveloppe ſous toutes les formes; & il paroîtra bien doux à la Nation de la voir entierement démaſquée en ce jour par un dévouement généreux & patriotique.

Toutes ces conſidérations me font in-

400

ſiſter ſur la demande que je viens de faire à l'Aſſemblée, ſur laquelle je la ſupplie de délibérer; & je vais relire la rédaction d'arrêté que je propoſe.

« Il ſera nommé ſur le champ un » Comité, chargé de recevoir avec » reconnoiſſance l'abandon volontaire » qu'on lui fera des grâces qui ſont ac- » cumulées ſur les mêmes têtes, ou dans » les mêmes familles, & de faire un exa- » men ſcrupuleux de toutes les penſions » & traitemens ſur les différentes Régies » & branches d'adminiſtration quelcon- » ques, qui ne ſeront pas proportionnés » aux ſervices qui les ont mérités.

» L'Aſſemblée Nationale eſpere de » l'eſprit de patriotiſme qui ſemble ani- » mer tous ſes Membres, qu'elle trou- » vera dans cette reſſource une hypo- » theque certaine pour l'emprunt pro- » poſé, & qu'elle recueillera, dans ſon » propre ſein, les moyens d'en payer les » intérêts. »

LE V$^{te.}$ DE MIRABEAU.

A VERSAILLES,

De l'Imprimerie de PH.-D. PIERRES, Premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue Saint-Honoré, N°. 23.